

En Europe, on estime qu'un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles sous une forme ou une autre, que ce soit l'inceste, la pornographie, la prostitution, la traite d'êtres humains, la corruption, les sollicitations via internet, l'exploitation sexuelle ou les abus sexuels. Face à l'étendue du problème, le Conseil de l'Europe a lancé, en 2010, une campagne intitulée UN sur CINQ qui vise à sensibiliser tous les acteurs – enfants, parents et intervenants auprès des enfants – et à promouvoir la ratification ainsi que la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – Convention de Lanzarote – par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

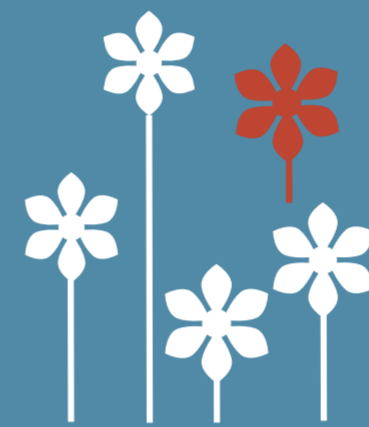
Il incombe aux collectivités locales et régionales, au même titre qu'aux gouvernements nationaux, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme des citoyens, ce qui implique notamment de préserver et de défendre la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes qui vivent sur leur territoire. Les services destinés à aider les victimes de violences et d'abus sexuels sont majoritairement fournis au niveau local. C'est aussi à cet échelon que les mesures de prévention et de sensibilisation se révèlent les plus efficaces. Les collectivités locales et régionales sont donc en première ligne dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants et doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action pour combattre ce fléau et assurer la prévention.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a conçu le Pacte des villes et régions contre la violence sexuelle envers les enfants pour guider les autorités dans leur lutte contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels. Il y énumère une liste d'initiatives et de mesures politiques à réaliser aux niveaux local et régional pour mettre en place des services adaptés aux enfants, protéger les enfants et prévenir les actes de violence sexuelle au sein de la collectivité.

PREMS 32114

FRA

## VILLES ET RÉGIONS : UN PACTE CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS



one in five  
un sur cinq

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il regroupe 47 Etats membres dont les 28 membres de l'Union européenne.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 Etats membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 636 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.



Contribution du Congrès  
des pouvoirs locaux et régionaux  
à la Campagne **UN sur CINQ**  
du Conseil de l'Europe

**Kit de campagne**



CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE  
Avenue de l'Europe – F 67075 Strasbourg Cedex / Tél.: +33 (0)3 88 41 21 10 / Fax.: +33 (0)3 88 41 37 47  
www.coe.int/congress-oneinfive/fr – congress.oneinfive@coe.int

